

Ministre de la Justice
M. Malick Sall
Avenue Jean Jaurès
BP 4030, Dakar
Sénégal

Monsieur le Ministre,

Je me félicite des informations signalant que *Fallou Galass Seck et Ousmane Sarr* ont aussi été libérés le 21 janvier 2020, mais juge préoccupant le fait que *Guy Marius Sagna* est toujours incarcéré dans la prison de Camp Pénal de Liberté 6 et que ce militant reste inculpé uniquement parce qu'il a exercé son droit à la liberté de réunion pacifique.

Guy Marius Sagna et les autres militants entre-temps libérés, Mamadou Diao Diallo, Malick Biaye, Pape Abdoulaye Touré, Babacar Diop, Souleymane Diockou, Ousmane Sarr, Souleymane Ndjim et Fallou Galass, ont été inculpés de participation à une manifestation non autorisée.

Guy Marius Sagna, coordonnateur du Front pour une révolution anti-impérialiste populaire et panafricaine (FRAPP), a également été inculpé de provocation à un attroupement et de rébellion. Il est détenu dans une unité de haute sécurité de la prison de Camp pénal. Considérant le fait que les autorités l'ont déjà arrêté, en juillet 2019, de façon arbitraire – l'accusation à l'époque concernait la publication de deux billets au Facebook à propos de la qualité du système sanitaire en Sénégal – on a l'impression que Guy Marius Sagna vient ciblé par les autorités.

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie instamment:

- de relâcher immédiatement et sans condition Guy Marius Sagna;
- d'abandonner les charges dénuées de tout fondement qui ont été retenues contre ces neuf militants;
- de ne plus engager de poursuites contre des personnes n'ayant fait qu'exercer leur droit de réunion pacifique;
- d'abroger les instruments juridiques qui prévoient des interdictions générales des manifestations pacifiques, notamment l'arrêté de 2011 qui proscriit toutes les manifestations dans certaines parties du centre-ville de Dakar.

Veuillez agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération,